



© Animal Welfare Foundation / Welfarm



DOSSIER DE PRESSE

FERMES A SANG 2021 :
DE NOUVELLES ENQUÊTES
SUR DES JUMENTS SAIGNÉES EN ISLANDE



Novembre 2021



SOMMAIRE

QUI EST WELFARM ?	3
RÉSUMÉ DE LA SITUATION ET DES DEMANDES DE WELFARM	4
LA SAIGNÉE DANS LES FERMES À SANG ISLANDAISES	5
L'ENCADREMENT JURIDIQUE ET LES ENJEUX ÉCONOMIQUES DE LA PRODUCTION D'HORMONE ECG EN ISLANDE	7
LA COMMERCIALISATION EN FRANCE DE L'HORMONE ECG PRODUITE EN ISLANDE	8
F.A.Q.....	8

QUI EST WELFARM ?

Créée en 1994, l'association WELFARM œuvre pour une meilleure prise en compte du bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie (élevage, transport, abattage). En tant qu'association correspondante de France Nature Environnement et membre d'Eurogroup for Animals, nous poursuivons plusieurs objectifs au niveau européen et français.

L'association défend la cause des animaux d'élevage auprès du grand public, des acteurs des filières professionnelles (éleveurs, industrie agro-alimentaire, grande distribution) et auprès des institutions publiques européennes et françaises. Elle accueille également des animaux d'élevage qui ont été victimes de maltraitements dans sa ferme refuge et éducative, La Hardonnerie.

Pour faire changer les pratiques et inciter à une consommation responsable, WELFARM argumente ses revendications en s'appuyant sur des connaissances scientifiques et juridiques, et privilégie une communication axée sur une différenciation valorisante des alternatives aux pratiques qu'elle dénonce.

Association dont la mission est reconnue d'utilité publique, WELFARM agit uniquement grâce à la générosité du public (dons, parrainage d'animaux, legs, donations et assurances-vie).

L'association WELFARM est agréée par le Don en Confiance. Ce label garantit la gestion rigoureuse de l'association et sa transparence financière à l'égard de ses donateurs.



RÉSUMÉ DE LA SITUATION ET DES DEMANDES DE WELFARM

Fin novembre 2021 et grâce à la diffusion d'une vidéo, WELFARM révèle les nouvelles enquêtes des ONG allemande Animal Welfare Foundation et suisse Tierschutzbund Zürich (AWFITSB) sur les fermes à sang.

Réalisées en Islande, elles montrent des juments saignées pour récolter l'hormone eCG qu'elles produisent pendant leur gestation. Cette hormone est en particulier utilisée dans les élevages européens, et notamment en France, auprès des femelles (truies, brebis, vaches, chèvres,...) pour maîtriser davantage la reproduction. Elle permet en effet de synchroniser leurs chaleurs, d'avoir des naissances en élevage tout au long de l'année ou à certaines périodes bien identifiées.

Alors que WELFARM avait révélé en 2018 l'existence de fermes à sang en Amérique latine¹, ces nouvelles enquêtes la mènent au constat suivant : la production d'hormone eCG est à même de causer de graves souffrances aux juments gestantes, quel que soit le pays où elle est organisée.

Pour cette raison, **WELFARM demande que soient interdites de toute urgence les importations et la production d'hormone eCG au sein de l'Union européenne.** L'ONG salue par conséquent la résolution adoptée par le Parlement européen le 20 octobre dernier qui demandait à la Commission européenne d'édicter ces interdictions dans le cadre de la stratégie « De la Ferme à la Table ».

Pour WELFARM, bien que des produits synthétiques soient déjà sur le marché européen, c'est bien l'arrêt, à terme, de l'utilisation des hormones de fertilité en élevage qui est demandé. **L'association estime que les institutions publiques devraient financer des formations au profit des éleveurs et vétérinaires afin qu'ils puissent mettre en œuvre des mesures zootechniques plus respectueuses du bien-être animal.** Par exemple, les femelles peuvent être rassemblées ou bien encore placées près des mâles en leur laissant suffisamment d'espace pour se mouvoir. Ce type de méthode est en effet à même de stimuler leurs chaleurs.

¹ Plus d'informations sur notre site :
<https://welfarm.fr/acces-presse> « Dossier de campagne fermes à sang – juillet 2018 ».



© Animal Welfare Foundation / Wellfarm

LA SAIGNÉE DANS LES FERMES À SANG ISLANDAISES

En l'espace de quelques jours en 2019, puis en septembre 2021, AWFITSB a découvert 40 fermes à sang en Islande. Le nombre de fermes à sang sur l'île est toutefois supérieur à **100²**. Elles sont pour l'essentiel concentrées dans le Sud-Ouest et le Nord-Ouest de l'Islande et concernent **5 000 juments**.

Les enquêtes montrent les terribles conditions dans lesquelles les juments y sont exploitées pour la production d'hormone eCG.

Allaitantes en plus d'être gestantes, les juments et leurs poulains sont emmenés en dehors des pâtures par le personnel de ces fermes. Les juments sont ensuite séparées de leurs petits. À grand renfort de **coups de bâton ou de fouet** dans les pattes ou sur la tête, elles sont alors placées dans des boxes de contention pour être saignées. Certaines images montrent des juments dont la patte est blessée. D'autres juments **s'évanouissent** dans les boxes ou se relèvent avec peine après la collecte de sang. Les enclos sont faits de planches de bois vétustes, où les **juments peuvent se coincer les pattes**, voire de métal qui est tout autant à même de blesser ces animaux. Les portes et parois des enclos sont régulièrement tâchées de sang. Lorsque ces boxes sont situés en extérieur, les juments sont rarement protégées contre les **intempéries**. Le sol est donc boueux, humide et glissant. Elles sont exposées au vent, voire aux basses températures fréquentes en particulier dans le Nord de l'île.

² Réponse du ministère de l'Agriculture à une question écrite : www.althingi.is/altext/150/s/1002.html?fbclid=IwAR0WOk8NOrDVdZhYsgl1l-z1VGplvWCvK_Dg29RbBjaG8HtigVybP-kmtx4 ; Dans l'un des témoignages recueillis par ONG, la société Isteka, qui dispose du monopole de l'achat d'hormone eCG, admet que le nombre de fermes à sang sur l'île est supérieur à 100.

Dans ces boxes, la tête des juments est **étroitement immobilisée en hauteur par une corde**. Ce dispositif est particulièrement dangereux : outre le caractère stressant de ce type de manipulation et de contention pour l'animal, celui-ci peut se blesser à la nuque en tentant de s'échapper et en tombant.

La saignée commence ensuite : **une canule d'un demi-centimètre de diamètre est insérée dans leur veine jugulaire et cinq litres de sang leur sont prélevés pendant plusieurs minutes**. Cette opération est ensuite répétée chaque semaine, pendant deux à trois mois par an. En tout, ce sont ainsi environ huit saignées qui sont pratiquées sur chaque jument dans cette période. Autour de quarante litres de sang sont donc prélevés par animal.

Ces juments sont quasiment sauvages : ces manipulations répétées leur causent donc un profond stress. Elles sont aussi de faible gabarit : elles pèsent 380 kg et n'ont que 28,5 litres de sang en moyenne. **Chaque saignée représente ainsi environ 15% du volume total de sang de ces juments**. En d'autres termes, elles n'ont pas le temps de reconstituer complètement leurs réserves de sang d'une semaine à l'autre.

De leur côté, les poulains qui ont été séparés de leurs mères hennissent et tournent autour des enclos, au mépris des tentatives du personnel de les écarter et des risques de blessures que les équipements peuvent leur causer. Il leur faudra pourtant attendre que la canule soit ôtée, souvent par du personnel sans formation suffisante et non par un vétérinaire. Ce n'est qu'ensuite qu'ils rejoindront leur mère, **tremblante et affaiblie**. Les poulains finiront à l'abattoir ou en élevage pour la reproduction.

Au fil de ces étapes, il est par ailleurs fréquent que les éleveurs laissent leurs **chiens** mordre les chevaux et leur courir après. Le stress subi par les chevaux s'aggrave donc encore et les chiens eux-mêmes en viennent à se trouver dans une position dangereuse.



L'ENCADREMENT JURIDIQUE ET LES ENJEUX ECONOMIQUES DE LA PRODUCTION D'HORMONE ECG EN ISLANDE

La production d'hormone eCG ne fait l'objet d'aucune réglementation spécifique en Islande. La loi islandaise sur le bien-être animal de 2013³ ne comprend en effet aucune disposition spécifique à ce type de production, pas plus que la législation relative à l'élevage de chevaux⁴.

Il n'en demeure pas moins qu'à ce jour, cette pratique est autorisée sur l'île. L'**autorité vétérinaire appelée « Matvælastofnun » (« MAST »)**, rattachée au ministère de l'Agriculture islandais, assimile en effet cette activité à de l'expérimentation animale⁵.

Le MAST est chargé de superviser les fermes à sang et de centraliser les plaintes éventuelles portées à leur encontre. À ce titre, il a émis diverses recommandations. Les prélèvements de sang doivent ainsi être réalisés par des vétérinaires, les éleveurs pouvant quant à eux prélever des échantillons. Les éleveurs et vétérinaires doivent demeurer sous la supervision du MAST, lequel dispose de la liste de ces acteurs.

Les enquêtes des ONG révèlent pourtant diverses infractions. La canule est par exemple parfois ôtée par les éleveurs eux-mêmes, en l'absence d'un vétérinaire. Peu formés à cette pratique, l'animal est manipulé plus que nécessaire et subit beaucoup de stress. Le personnel frappe également les juments de manière régulière.

La société islandaise Isteka ehf. (« Isteka ») dispose quant à elle du **monopole** de l'achat du sang des juments en Islande, avec l'autorisation du MAST. La structure, dont les revenus ont triplé de 2009 à 2018, transforme le sang en poudre eCG et **vend ensuite cette poudre exclusivement en dehors de l'île**. Or, l'Union européenne, dont la France, compte parmi ses destinations privilégiées.

Cette société a été créée dans les années 2000, bien que la collecte de sang des juments dure depuis une quarantaine d'années. Elle détient directement certaines des fermes à sang qui l'approvisionnent en hormone eCG. La plupart de ses approvisionnements provient cependant de fermes à sang indépendantes.

Dans ses supports de communication, Isteka explique que la collecte de sang obéit à une procédure apaisée, qu'elle se tient dans un environnement calme et qu'elle est mise en œuvre par du personnel compétent⁶. Les enquêtes des ONG permettent pourtant largement d'en douter...

Pour les fermes à sang, **la collecte est également très rentable**. Par le passé, les saignées étaient une source additionnelle de revenus pour elles, dans la mesure où elles tiraient l'essentiel de leurs recettes de la production de viande chevaline. Cette répartition a toutefois changé : les éleveurs perçoivent quatre fois plus de revenus lors des saignées que lorsqu'ils vendent leurs poulains aux abattoirs.

³ Loi 55/2013 sur la protection animale.

⁴ Règlement 910/2014 sur le bien-être des chevaux.

⁵ Règlement 460/2017 sur l'expérimentation animale.

⁶ Voir la vidéo publiée par Isteka sur son profil Facebook le 24 septembre 2021 :

www.facebook.com/ISTEKAehf

LA COMMERCIALISATION EN FRANCE DE L'HORMONE ECG PRODUITE EN ISLANDE

Après l'enquête sur les fermes à sang de 2018, CEVA Santé Animale s'était engagée à cesser la commercialisation de produits formulés à base d'hormone eCG produite dans les fermes à sang d'Amérique latine.

Il n'en demeure pas moins que les produits SYNCRO-PART et SYNCROSTIM de CEVA Santé animale sont formulés à base d'hormone eCG. CEVA achète de l'eCG en Islande, entre autres.

De son côté, la filiale INTERVET du laboratoire pharmaceutique MSD, vend aussi des produits formulés à base d'hormone eCG produite en Islande, sous les noms CHRONO GEST et PG 600.

F.A.Q.

Qu'est-ce que l'hormone eCG et à quoi sert-elle ?

L'hormone eCG (dite également, « PMSG ») est une hormone de fertilité que les juments produisent naturellement lors de leur gestation. Dans ces enquêtes en Islande, les juments sont allaitantes ; dans les enquêtes de 2018 sur les fermes à sang en Amérique latine⁷, elles étaient au contraire avortées. En Islande, les juments qui sont saignées sont donc gestantes, tout en allaitant leurs poulains en parallèle. Le fait d'allaiter ces poulains demande beaucoup d'énergie à leurs mères, ce qui les affaiblit encore lors de la saignée.

En France, comme au sein de l'Union européenne, les élevages standards recourent à cette hormone pour programmer et synchroniser la période d'ovulation des femelles. L'eCG est notamment utilisée pour les truies, brebis, vaches, chèvres, etc. Elle permet de synchroniser les chaleurs au sein d'un lot de femelles et/ou d'obtenir des naissances à contre-saison pour les espèces dont la reproduction est saisonnière (chèvres et moutons, par exemple) afin d'avoir une production tout au long de l'année ou plus importante à certaines périodes. Ce produit augmente ainsi non seulement la cadence de la production de lait mais aussi le nombre de naissances par femelle.

Est-elle utilisée dans les élevages bio ?

Le règlement (UE) n° 2018/848 du 30 mai 2018 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques s'y oppose par principe. Il prévoit en effet que « la reproduction [des animaux biologiques] n'est ni accélérée ni ralentie par des traitements à base d'hormones ou d'autres substances ayant un effet analogue, sauf dans le cadre d'un traitement vétérinaire appliqué à un animal individuel » (Annexe II, Partie II, 1.3.2.).

⁷ Plus d'informations sur notre site : <https://welfarm.fr/aces-presse> « Dossier de campagne fermes à sang – juillet 2018 ».

En quels termes le Parlement européen s'est-il prononcé en faveur de l'interdiction des importations et de la production d'hormone eCG au sein de l'Union européenne ?

Dans sa [résolution du 20 octobre 2021](#), le Parlement européen, réuni en session plénière, « *exhorte la Commission et les États membres à mettre un terme à l'importation et à la production dans l'Union de gonadotrophine extraite du sérum de jument gravide, laquelle est extraite du sang de juments gravides systématiquement fécondées et soumises à des prélèvements sanguins, ce qui engendre des problèmes de santé et de bien-être* » (point 130).

Cette résolution, tout en étant non-contraignante, vise à demander à la Commission européenne de prévoir ces mesures d'interdiction dans l'une de ses propositions législatives. Le calendrier institutionnel s'y prête en effet sans difficulté, la Commission ayant annoncé son intention de revoir toute la législation sur la protection animale dans le cadre de la [stratégie « De la Ferme à la Table »](#).



WELFARM - Protection mondiale des animaux de ferme
176 avenue André Malraux - BP80242
57006 METZ Cedex 1
Tél. : 03 87 36 46 05

CONTACT PRESSE :

Adrienne Bonnet,
Responsable du pôle Campagnes, Plaidoyer et Juridique
06 08 66 69 05 – adrienne.bonnet@welfarm.fr

welfarm.fr



*Toute l'actualité de la campagne à suivre
sur les réseaux sociaux de WELFARM*